

Rapport sur le Thème grec
établi par Estelle Oudot en collaboration avec Éric Foulon

Le jury a choisi cette année un extrait des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu.

César ne laissa pas de tenter de se faire mettre le diadème sur la tête ; mais voyant que le peuple cessait ses acclamations, il le rejeta. Il fit encore d'autres tentatives et je ne puis comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie. Un jour que le Sénat lui déferait de certains honneurs, César négligea de se lever, et pour lors les plus graves de ce corps achevèrent de perdre patience. On n'offense jamais plus les hommes que lorsqu'on choque leurs cérémonies et leurs usages. Cherchez à les opprimer, c'est quelquefois une preuve de l'estime que vous en faites ; choquez leurs coutumes, c'est toujours une marque de mépris. César, de tout temps ennemi du sénat, ne put cacher le mépris qu'il avait pour ce corps, qui était devenu presque ridicule depuis qu'il n'avait plus de puissance : par là sa clémence même fut insultante. On regarda qu'il ne pardonnait pas, mais qu'il dédaignait de punir. Il porta le mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes. Il les souscrivait du nom des premiers sénateurs qui lui venaient dans l'esprit. «J'apprends quelquefois, dit Cicéron, qu'un sénatus-consulte passé à mon avis a été porté en Syrie et en Arménie avant que j'aie su qu'il ait été fait ; et plusieurs princes m'ont écrit des lettres de remerciements sur ce que j'avais été d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que non seulement je ne savais pas être rois, mais même qu'ils fussent au monde.»

Ce texte, écrit dans une langue classique claire, ne présentait aucune réelle difficulté de compréhension littérale pour un candidat à l'agrégation de Lettres. Il ne nécessitait pas de recherches lexicales approfondies pour transposer tel ou tel terme. Sa principale vertu était, si l'on peut dire, syntaxique et le jury pouvait ainsi vérifier la maîtrise que les candidats avaient d'un certain nombre de règles essentielles.

La moyenne des 424 copies s'établit cette année à 6,54 ; elle est supérieure à celle des trois années précédentes. 33 copies ont obtenu des notes supérieures ou égales à 14, ce qui constitue un lot important (2 copies ont obtenu 18,5 et une copie 18). Nous jugeons l'ensemble de ces résultats encourageants et nous nous en réjouissons.

Accentuation, élisions, ponctuation et particules

Dans l'ensemble, les candidats se sont montrés attentifs à **l'accentuation**, mais ils méconnaissent les particularités de ἔστιν et, d'une façon générale, les modifications entraînées par la présence de mots enclitiques. Cette année encore, nous les invitons donc à revoir soigneusement les paragraphes 50 à 60 du *Précis d'accentuation grecque* de Michel Lejeune. Par ailleurs, un cas d'accentuation, pourtant extrêmement courant, résiste : la règle de la pénultième accentuée (ὁ Ῥωμαῖος, τοὺς Ῥωμαίους - ἡ πείρα, τὰς πείρας). Rappelons aussi que les adjectifs féminins en α long sont paroxytons (ex : “ridicule” accordé au féminin donne γελοία), tandis que le neutre pluriel est proparoxyton.

Certaines **élisions** sont exigées (ainsi en va-t-il des prépositions, à l'exception de περί, μέχρι, ἄχρι et πρό) ; d'autres sont souhaitées, comme celles des mots-outils (δέ, οὐδέ, μηδέ...) et des formes de pronoms telles que τοῦτο, ταῦτα, αὐτό. Dans chaque cas, pensez au report éventuel de l'aspiration. Mais prenez garde aux élisions abusives : un article ne s'élide pas, et en thème grec, supprimer la désinence d'un participe revient à effacer son cas et, par conséquent, à présumer de la bienveillance des correcteurs ! Par ailleurs, beaucoup de pénalités sont dues à la méconnaissance d'une des conventions du thème, à savoir les règles de

l'emploi du v éphelcystique : cette consonne doit se trouver à la fin des datifs pluriels en –σι (en aucun cas à la fin de datifs singuliers en –ι, comme nous l'avons trop souvent rencontré), des formes verbales de 3^e personne en –ε et en –σι ainsi qu'à la fin de ἐσσι. Rappelons enfin qu'un enclitique ne doit jamais figurer en tête de proposition.

Attention à la **punctuation** (il faut notamment une virgule devant ἀλλά lorsque ce mot se trouve dans le cours d'une phrase) ainsi qu'à l'introduction du discours direct (la convention demande un point en haut avant les propos rapportés). Par ailleurs, nous avons trouvé beaucoup de μὲν laissés en suspens, souvent à cause d'une négligence de ponctuation. Ainsi, pour traduire “*Cherchez à les opprimer*, c'est quelquefois une preuve de l'estime que vous en faites ; *choquez leurs coutumes*, c'est toujours une marque de mépris”, vous êtes nombreux à avoir, à juste titre, recouru au tour symétrique ἐὰν μὲν..., ἐὰν δέ..., mais il fallait que les deux phrases soient séparées par une ponctuation autre qu'un point final, sous peine de voir μὲν laissé sans particule correspondante.

Il ne faut pas commencer le thème par une **particule** de liaison (nous avons trouvé beaucoup de δέ incongrus). Rappelons également que μὲν est en corrélation avec δέ ou μέντοι (quand δέ ne peut être employé), mais pas avec καίτοι ; la collocation *οὐ δέ est interdite en thème grec. Soyez très vigilants pour l'emploi de τε dans les liaisons entre les phrases. S'il est mal placé, il entraîne une erreur de construction et coûte cher (τε doit être placé après le 1^{er} mot du 1^{er} groupe dans la coordination). En revanche, il est indispensable dans l'expression οἷός τ' εἶναι. Si on choisissait d'entrer dans le discours direct de la fin du texte sans phrase d'introduction, il ne fallait pas employer de particule de liaison. En revanche, elle était de mise, bien sûr, dans le cas inverse : Ὁ δὲ Κικέρων λέγει ὅτι / Ὁ δὲ Κικέρων τάδε λέγει . Nous vous recommandons de lire avec soin les remarques des grammaires sur les particules : par exemple, J. Carrière, *Stylistique grecque pratique*, §82-91 ; J. Bertrand, *Nouvelle grammaire grecque*, §219-238.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait peu de contresens sur le texte français. L'expression “ne pas laisser de” dans la 1^{ère} phrase a été traduite de deux façons : “ne pas cesser de” ou “ne pas s'abstenir de” et nous avons accepté les deux tours. Voici cependant les principales erreurs que nous avons rencontrées :

- Le pronom “le” dans la première phrase ne renvoie pas au peuple, mais au diadème.
- Le verbe “opprimer” a, dans de nombreuses copies, été traduit par δουλοῦν ou un de ses composés, ce qui constitue un contresens de civilisation (César ne donne pas aux citoyens romains le statut d'esclaves).
- Pour traduire “César ne put cacher le mépris qu'il avait pour ce corps”, beaucoup de candidats ont choisi, avec raison, le tour λανθάνειν + participe de l'action qui passe inaperçue + accusatif de la personne à l'insu de laquelle l'action se passe. Mais ce ne sont pas nécessairement les sénateurs qui s'aperçoivent de ce mépris (donc il convenait plutôt d'écrire οὐκ ἔλαθεν οὐδένα καταφρονῶν τοῦ συνεδρίου τούτου).
- Enfin, il est un point de langue grecque qui faussait le texte français : pour traduire “sa clémence même fut insultante”, les candidats ont employé soit un substantif (ἀντὶ ἢ ἐπιείκεια αὐτοῦ, ce qui convenait) soit un participe apposé (“étant clément, il fut insultant”) ; mais dans ce dernier cas, on ne pouvait guère employer αὐτός en apposition, car la traduction donnait alors “étant lui-même clément”.

Plusieurs termes faisaient référence à des réalités inconnues des Grecs l'époque des V^e et IV^e siècles. Dans ce cas, le jury admet tout à fait les termes post-classiques. Le Sénat (romain) se dit en grec ἡ σύγκλητος (ἡ βουλή, naturellement, convenait aussi) ; le sénatus-consulte, τὸ τῆς συγκλήτου δόγμα (ou βούλευμα), l'acclamation, ἡ ἐπιφώνησις.

Morphologie

Voici les erreurs les plus fréquentes que nous avons relevées :

- Souvent l'aoriste moyen a été employé à la place de l'aoriste passif (ainsi dans la dernière phrase, “j'apprends qu'un avis a été porté” : il fallait un aoriste passif, par exemple ἐνεχθῆναι ou πεμφθῆναι). Bon nombre de candidats oublient que certains verbes au moyen ont un aoriste *de forme passive* : par exemple, l'aoriste de ὀργίζομαι est ὀργίσθην.
- Les verbes contractes sont encore mal connus (revoyez notamment l'imparfait des verbes en -άω et retenez que χρῆσθαι a en η toutes les formes que τιμάω a en α.
- Les formes toniques des pronoms personnels de la 1^{ère} personne du singulier (et de la 2^e personne du singulier) sont méconnues (beaucoup de copies mélangent ἐμέ et με, ἐμοῦ et μου et créent un barbarisme) comme l'est aussi la distribution, pourtant bien exposée par les grammaires, entre les emplois des formes atones et des formes toniques : la forme atone est la forme attendue (elle est obligatoire dans l'expression de la possession non réfléchie) et l'on réserve la forme tonique pour les emplois après préposition, en tête de proposition, et pour exprimer une opposition entre deux pronoms.
- La déclinaison de βασιλεύς est malmenée : les formes attendues en thème sont οἱ βασιλεῖς, τοὺς βασιλέας.

Nous voudrions faire un sort à **cinq erreurs ponctuelles graves** que nous avons rencontrées à de très nombreuses reprises :

- Les participes ἰδών et εἰδώς sont confondus, et, fait beaucoup plus grave, certains candidats les combinent en un barbarisme (* εἰδών).
- L'accusatif pluriel de la 3^e déclinaison est en -ας et ne vous laissez pas abuser par l'accusatif pluriel latin *consules* (voir par exemple la 2^e phrase : τοὺς Ῥωμαίους, καίπερ φέροντας...).
- La troisième personne du singulier de l'imparfait du verbe εἶναι est ἦν (et non pas ἦ, qui ne peut être qu'une 1^{ère} personne du singulier).
- L'accusatif de ἡ τυραννίς est τὴν τυραννίδα (seuls quelques noms en dentale qui ne sont pas accentués sur la finale ont leur accusatif en -ιν, comme χάρις, χάριτος ; ἔρις, ἔριδος).
- Plus étonnant : le substantif δῆμος a été pris pour un neutre (confusion avec τὸ πλῆθος).

Lexique et syntaxe

Rappelons qu'il faut veiller à **tout traduire** (en faisant la part, bien sûr, de ce qui est propre au français et serait incongru en grec), mais sans ajout. Par exemple, si l'on choisissait de traduire “acclamations” par le verbe “approuver”, il convenait de préciser “par des cris” (nous avons accepté ἡ κραυγή, ἡ βοή, et même ὁ θόρυβος) ou par un participe apposé “en criant”.

Les ajouts intempestifs concernent essentiellement l'expression de la possession, qui n'a pas lieu d'être en grec quand la possession va de soi (“voyant que le peuple cessait ses acclamations” dans le cas d'un tour avec le substantif) ; en revanche, il convenait de la rendre dans : “leurs cérémonies et leurs usages” (mais une seule fois, en facteur commun !), “leurs coutumes” ; “sa clémence”...

Respectez la règle du thème qui demande qu'une variation dans le texte français soit **respectée** (“coutumes” et “usages” ; “clémence” et “pardon”, qui renvoyaient à deux attitudes

différentes, d'où deux types de mots : ἐπιείκεια par exemple et συγγνώμη ; “choquer” et “offenser”, pour lesquels vous disposiez de nombreux verbes, comme παέρχομαι, παραβαίνω, ὑπερβαίνω pour n'en citer que quelques-uns. “Le Sénat” et “ce corps” demandaient également à être rendus par deux termes distincts (nous avons, pour le second terme, accepté τὸ συνέδριον, ὁ σύλλογος, ἡ σύνοδος). Enfin, ne modifiez pas les constructions : pour traduire “voyant que le peuple cessait”, il convenait d'employer la construction propre aux verbes de perception et non de transformer par une proposition relative (“voyant le peuple qui cessait...”).

On peut considérablement réduire le nombre de pénalités en observant les règles suivantes, qui dépendent d'une seule lecture de l'article du dictionnaire grec-français, pourvu qu'elle soit attentive. Ainsi :

- assurez-vous du cas des compléments du verbe que vous vous apprêtez à employer ; notez-le soigneusement dès votre première consultation de l'ouvrage (ex. παύω + l'accusatif de la chose ; παύομαι + génitif de la chose, ou le participe se rapportant au sujet, ὀλιγωρεῖν + génitif seulement). Et **surtout vérifiez soigneusement la construction syntaxique des verbes**. Ainsi la construction du verbe “souffrir” de la 2^e phrase a donné lieu à un grand nombre d'erreurs. Si on lisait attentivement le Bailly (ou le Magnien-Lacroix), on notait que :

- ἀνέχομαι se construit avec un participe se rapportant au sujet, une proposition participiale à l'accusatif ou au génitif, mais non avec un accusatif c.o.d. et un accusatif attribut du c.o.d. ;
- Φέρω et ὑποφέρω n'admettent ni la proposition participiale ni la proposition infinitive ;
- δέχομαι admet le double accusatif (objet et attribut de l'objet) et l'infinitif, mais pas la proposition infinitive (dans ce dernier cas, il prend le sens de “attendre que”)
- καρτερέω-ω + participe signifie “persister à”...

Voici un autre exemple : le verbe “souscrire”, dans l'avant-dernière phrase, pouvait être traduit soit par ὑπογράφω, soit par ἐπιγράφω, mais la construction de ces deux verbes, dépendant de leur sens précis, n'est pas identique : ὑπογράφω admet comme objet le nom du document, ici sénatus-consulte – et dans ce cas-là, le complément “du nom” devait être traduit, par exemple, par τοῖς ὀνόμασι χρώμενος –, tandis qu'ἐπιγράφω ou le moyen ἐπιγράφομαι demandaient comme c.o.d. τὸ ὄνομα ou τὰ ὀνόματα, puis le datif (précédé ou non de ἐπί) ou ἐπί + accusatif ou encore εἰς + accusatif pour préciser le document sur lequel on écrit.

- N'inventez pas de tour prépositionnel pour compléter tel ou tel verbe et traduire telle ou telle expression : les expressions * ἐν νῶ εἶναι, ἐν νῶ τυγχάνειν pour traduire “qui lui venaient à l'esprit” ne sont pas attestées ; la meilleure solution était de recourir aux verbes ἐπέρχομαι, εἰσέρχομαι < τινι ou τινα ; παρίσταμαι + datif (mais seulement intransitif).

- Vérifiez soigneusement les voix attestées pour chacun des verbes que vous choisirez. Ainsi c'est seulement le moyen ἀπέχομαι qui traduit “s'abstenir de”. Par ailleurs, le moyen de ἐπιχειρεῖν n'est pas attesté, pas plus que celui de καταφρονεῖν

- Faites attention à la différence entre animé et inanimé (par exemple, ἀτιμάζειν, λυπεῖν, κακοῦν, pour traduire “choquer” ou “offenser”, ne s'emploient qu'avec des noms de personne).

- N'oubliez pas qu'un verbe peut changer de sens en fonction de sa construction : si les candidats connaissent la différence entre φαίνομαι + participe et φαίνομαι + infinitif, en revanche ils n'ont pas vu que καταφρονεῖν + infinitif signifie “avoir la présomption de” et ne convenait pas pour traduire “dédaigner” (pour lequel οὐκ ἄξιοῦν + inf. ou ἀπαξιοῦν + acc., ou + inf., de préférence précédé d'un μὴ explétif, convenaient tout à fait).

- Prenez garde aux substantifs engagés dans une expression : ἐν τιμῇ εἶναι, τιμὴν ἔχειν signifient “jouir de l'estime, être estimé” et n'ont donc pas un sens actif.
- Souvenez-vous enfin qu'un accusatif d'objet interne doit toujours être déterminé (ἐπιστολὴν τινα ἐπιστέλλειν τινί ου πρός τινα).

Nous voudrions attirer votre attention sur les maladroites graves qu'entraîne l'emploi à mauvais escient du pronom démonstratif : dans la phrase “Un jour que le Sénat *lui* décernait de certains honneurs, César négligea de se lever”, c'était une forme de contresens que de rendre *lui* par un pronom démonstratif ; de même, dans la phrase suivante, “leurs” ne pouvait être traduit par le génitif d'un pronom démonstratif lorsque la première partie de la phrase était traduite par un passif personnel (οἱ γὰρ ἄνθρωποι οὐποτε μᾶλλον ὑβρίζονται ἢ ὅταν παραβαίνηται τὰ ἱερὰ αὐτῶν ἢ τὰ ἔθνη).

Par ailleurs, le pronom anaphorique ne peut, par définition, s'employer en fonction de sujet, comme de nombreuses copies l'ont fait dans la dernière phrase, car il devient alors pronom d'insistance (“avant que j'aie su qu'il ait été fait” : le sujet de la complétive introduite par ὅτι n'avait pas besoin d'être exprimé).

Enfin, réfléchissez toujours avant de traduire le pronom indéfini “on”. Dans la phrase 4 (“On n'offense...”), l'emploi de “tu” et de “nous” ne convenait pas ; par ailleurs, la 3^e personne du pluriel à valeur impersonnelle ne s'emploie que pour les verbes “dire” et “nommer” : on pouvait passer par le passif personnel ou recourir à τινες. Dans cette même phrase, plusieurs candidats ont employé l'indéfini τις en le répétant dans la proposition temporelle (on n'offense jamais... lorsqu'on choque...), mais, en faisant ainsi, ils désignaient deux sujets différents.

Pour compléter ce rapport, il nous faut reprendre le fil du texte et signaler brièvement quelques fautes fréquemment commises :

- l'oubli de la double négation explétive après la locution négative οὐκ ἀπέχομαι (οὐκ ἀπέσχετο) : il fallait avant l'infinitif τοῦ μὴ οὐ, τὸ μὴ οὐ, μὴ οὐ (le verbe ἀπέχομαι étant nié dans ce contexte, la double négation explétive est obligatoire).
- le verbe πειρᾶν ou le moyen πειρᾶσθαι, plus usuel, se construit avec l'infinitif, mais pas avec la proposition infinitive.
- “qu'il pût croire” : un grand nombre de copies n'a pas rendu la nuance de possibilité exprimée là. Nous avons accepté toutes les traductions par μαθεῖν, γινῶναι suivi de ὅτι + imparfait ou aoriste ou de la proposition participiale, par συνιέναι ὅτι, pourvu qu'il y eût la particule ἄν.
- “pour le souffrir tyran” avait une valeur concessive (que l'on pouvait traduire par un participe apposé à “Romains”, accompagné de καίπερ ou par εἰ καί + indicatif), mais nous avons accepté la valeur causale. Toutefois, il fallait traduire “pour cela” en conséquence (soit “cependant, en dépit de cela”, soit “à cause de cela”).
- “Un jour que le Sénat lui déférait de certains honneurs” : le génitif absolu convenait (avec participe au présent).
- “les plus graves de ce corps” : les candidats qui ont traduit “de ce corps” par une périphrase telle que οἱ + génitif, ou οἱ ἀπὸ, ἐκ + génitif devaient alors considérer que l'enclave de ce groupe était interdite (car il s'agit alors d'un génitif partitif complément du superlatif).
- Phrase 4 : “On n'offense jamais plus...” : l'expression de la généralité dans le présent était obligatoire : ὅταν + subjonctif (présent) ou ὅστις ἄν + subjonctif (présent) qui résolvait le problème de la traduction de “on”. Par ailleurs, nous avons accepté beaucoup de tours, pourvu qu'ils fussent cohérents, c'est-à-dire sans disparité dans les sujets. “Les hommes ne

sont jamais plus offensés que lorsque leurs coutumes sont choquées, lorsqu'ils sont choqués dans leurs coutumes” ou “Personne n'offense jamais plus les hommes que celui qui...” : ces deux traductions ne faussaient pas le sens, contrairement à “*Personne* n'offense jamais plus les hommes que lorsqu'on...”, traduction que nous avons trouvée maintes fois.

- “Leurs cérémonies et leurs usages”, “leurs coutumes” requéraient trois termes différents. Certains candidats ont eu recours aux participes τὰ νομισθέντα, τὰ νενομισμένα, mais il fallait alors tenir compte du statut verbal des participes pour l'expression de la possession : τὰ ὑπ' αὐτῶν νομισθέντα, τὰ αὐτοῖς νενομισμένα.
- “ Cherchez à les opprimer, c'est quelquefois... ; choquez leurs coutumes, c'est toujours...”. Le tour français consistant à présenter une hypothèse sous la forme d'un impératif devait être déjoué : une traduction littérale n'avait guère de sens. Il convenait là encore d'exprimer la généralité dans le présent à l'intérieur d'une proposition hypothétique ou temporelle (si / chaque fois que vous cherchez à les opprimer, vous cherchez...).
- “C'est une preuve” : le pronom démonstratif sujet prend le genre de son attribut (beaucoup de candidats ont employé ἡ ἐπίδειξις, d'où ἡ δ' ἐστὶν ἐπίδειξις).
- “César, ennemi du Sénat” : si on emploie un adjectif pour traduire l'apposition, il faut l'étayer par un participe (ὢν ou γεγενημένος), si on emploie un substantif, l'article est obligatoire.
- “Ne put cacher le mépris qu'il avait pour ce corps” : si on tournait par un infinitif substantivé (le fait qu'il méprisait ce corps, le fait de mépriser ce corps), il ne fallait pas exprimer le sujet, puisqu'il est identique à celui du verbe principal.
- Dans la phrase suivante, “qui lui venaient à l'esprit” pouvait être rendu par un participe sous l'article ou une relative déterminative.
- “Il porta le mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes” : on peut recourir à un tour comme “il en vint à ce point de mépris que...”, et la proposition consécutive demande un indicatif, car la conséquence est avérée.
- Dans la proposition temporelle “avant que j'aie su qu'il ait été fait”, πρίν régit un infinitif (la proposition dont il dépend est en effet affirmative) et il faut un sujet exprimé à l'accusatif (με), car il y a changement de sujet (un sénatus-consulte a été porté... avant que j'aie su...).
- “passé à mon avis” : nous avons accepté tous les verbes signifiant “introduire”, “proposer”, “rédiger”, mais il fallait bien traduire “à mon avis” (ἐμοῦ δοκοῦντος, δόξαντος ou κατὰ τὴν γνώμην τὴν ἐμήν). Le verbe ψηφίζεσθαι au passif ne pouvait, sous peine de non sens, être assorti du complément d'agent ὑπ' ἐμοῦ.
- “*que je ne savais* pas être rois...” : une proposition relative est attendue (οὗς οὐκ ἤδη βασιλεύοντας), mais on peut également tourner par un participe apposé à valeur concessive. Il faut alors prendre garde au cas du mot auquel il est apposé : “m'ont écrit des lettres... à moi ne sachant pas” (ici tout dépend du régime du verbe “écrire” : le verbe ἐπιστέλλειν se construit avec le datif ou πρός et l'accusatif, donc on aurait καίπερ οὐκ εἰδότες ou εἰδότα).

Le jour de l'épreuve, commencez par lire lentement le texte plusieurs fois, pour dégager les liens logiques entre les phrases. Avant d'ouvrir le dictionnaire de thème, écrivez les tours courants qui vous viennent à l'esprit : ce seront probablement les meilleurs et les mieux adaptés, et votre anxiété sera désamorcée. Enfin, notez soigneusement, dès votre première consultation du dictionnaire grec-français, les constructions et les voix autorisées pour chacun des verbes que vous vous apprêtez à utiliser. Ces erreurs, répétons-le, constituent en effet la grosse majorité de celles que nous avons pénalisées cette année et il nous semble qu'elles peuvent être évitées assez facilement.

Nous voudrions vous assurer que cet exercice n'est nullement hors de portée et, qu'avec une préparation régulière et de la vigilance, il constitue une épreuve sur les résultats de laquelle on doit pouvoir compter.